

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Convocation du 7 septembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT, Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER.

Absents excusés : Karine BOUCHET (Pouvoir donné à Elvine LEON), Jean-Marie LEYGONIE (Pouvoir donné à Isabelle MORESI).

Absent : Sylvie DESBOURDELLE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Madame Caroline BENOIT-GONIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

**2021-40/ Délibération approuvant le rapport annuel sur la qualité et le prix du service 2020 sur les déchets**

**Rapporteur : Mme BENOIT-GONIN**

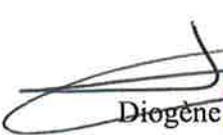
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles D2224-1 à D 2224-5 ; VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Déchets 2020 ;

**Considérant** que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Déchets doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ;

**Considérant** que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service ;  
**Considérant** qu'un exemplaire de ce rapport a été transmis aux conseillers municipaux ;

**Le conseil municipal, après en avoir libéré, à l'unanimité :**

- prend acte de la communication du RPQS Déchets 2020
- dit qu'ils n'ont pas de remarques sur le RPQS Déchets 2020

  
Diogène BATAÏLLA

